



# L'ÉGALITÉ

## JOURNAL HEBDOMADAIRE

### DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an . . . . .	12 fr. 00
—	Six mois . . . . .	7 00
Outre-mer.	Un an . . . . .	15 00
—	Six mois . . . . .	9 00

#### ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face les Bains publics

Prix des insertions.

annonces, la ligne . . . . .	0 fr 30
Réclames, la ligne . . . . .	1 00

## Forçats

Dernièrement nous reproduisions, dans nos colonnes des articles de journaux de Paris, et notamment de la Gazette des tribunaux, appelant l'attention de leurs lecteurs sur le très-intéressant ouvrage de M. G. Pierret « la transportatio[n] et colonisation pénale », en faisant ressortir le réel talent de jurisconsulte de son auteur,

Cet ouvrage dont l'éuteur a confié un dépôt à M. Brébier, libraire, contient de bien curieux détails sur la façon dont sont traités les forçats.

Après l'avoir lu, on ne peut s'empêcher de trouver que le Chef de l'Etat, ne doit user qu'avec la plus grande réserve et dans des cas tout à fait exceptionnels du droit de grâce qu'il tient de la constitution.

La guillotine est un châtiment, les travaux forcés n'ont aucun rapport avec les crimes qu'ils sont appelés à punir, à faire expier. La peine capitale est donc indispensable par fois, et à ceux qui en veulent la suppression, il convient de répondre avec « Alphonse Karr » que messieurs les assassins commencent.

La situation des forçats serait enviée par bien des malheureux qui, sans avoir commis aucune faute, victimes de la fatalité, de la misère, souffrent physiquement du froid et de la faim et moralement des privations de leurs enfants.

Il est bon d'être humain, mais il est préférable de l'être avec ceux à qui la société n'a rien à reprocher, avant de faire preuve d'une sollicitude ultra humanitaire envers le malfaiteur qui pille, vole ou incendie, envers le scélérat qui tue lâchement son semblable au milieu du sommeil ou plonge profondément son couteau dans le cœur d'un vieillard ou d'un enfant.

L'auteur nous raconte, entre nombreux faits intéressants, qu'un gouverneur, dans l'espoir d'exercer sur l'esprit des forçats une influence moralisatrice, recommande

dait aux officiers et fonctionnaires « d'éviter toute forme blessante et vexatoire, d'avoir toujours présent à l'esprit cette pensée que de toutes les causes qui peuvent irriter ou corrompre le caractère de l'homme, la plus puissante est le sentiment de l'injustice soufferte.

« Poussant dans ses limites extrêmes, ajoute M. Pierret, son système de bienveillance, et voulant prêcher lui-même d'exemple, le commissaire-général fit une tournée aux îles du Salut. Il avait réglé lui-même le cérémonial de sa réception. Au déparcadère, une députation de condamnés vint à sa rencontre et celui qu'ils avaient choisi comme chef, dans une courte harangue, souhaita la bienvenue au chef de la colonie; puis celui-ci se rendit en passant sous des arcs de triomphe jusqu'à l'hôtel du commandant du pénitencier, accompagné d'une escorte d'honneur (sic) composée de forçats portant des oriflammes.

« Le gouverneur assista ensuite à la pose de la première pierre d'une colonne élevée par les forçats en l'honneur du prince président. Le président et le vice-président de l'« escorte d'honneur » prononcèrent de nouveaux discours; après quoi les condamnés, artistes improvisés, jouèrent devant le représentant du chef de l'Etat et sa suite officielle des vaudevilles : Le Philtre champenois, et le Triolet bleu. Il nous semble que les recommandations de ce gouverneur à ses officiers et fonctionnaires, seraient mieux placées dans la bouche des directeurs de nos grandes administrations françaises, en faveur du public de la métropole, qui a trop souvent à se plaindre des formes plus ou moins blessantes, vexatoires et grossières de certains employés.

Il nous semble en lisant ce récit, dont nous ne mettons pas en doute l'authenticité, lire le compte rendu d'un voyage du Président de la République et de sa ré-

ception par les autorités.

Les transportés obtiennent le salaire, le logement chez l'habitant, la concession de terrains, l'exercice dans la colonie de certains droits civils.

Ils sont mieux traités que nos soldats, quoi ! Si l'auteur ne le dit pas il doit le penser.

Les nombreux documents que contiennent cet ouvrage relatif aux transportés à la Guyane, concordent avec ceux que nous donnait il y a quelques mois un de nos amis sur les forçats de la Nouvelle-Calédonie.

« Là, paraît-il, ils ont un sort enviable de certains colons. C'est à eux qu'on accorde les terrains refusés à ceux qui se sont rendus dans la colonie pour la faire prospérer.

Pour avoir droit, à ce sujet, à la bienveillance administrative il faut s'être assis sur les bancs de la cour d'assises.

Certains vont même jusqu'à affirmer qu'on n'est intéressant que si on a un numéro.

Les préférences sont données aux condamnés à perpétuité ou à vingt ans, car on est certain qu'ils n'abandonneront pas leurs concessions au moment de leur libération.

On leur procure même des femmes ! On veut en faire des pères de famille, ne serait-il pas malheureux de laisser perdre leur espèce ?

Un connaisseur en la matière fait un choix dans les maisons centrales parmi les plus beaux sujets, parmi les voleuses, les meurtrières et leur propose de les marier.

Celles qui acceptent sont expédiées à la Nouvelle où on les introduit dans une maison spéciale où on leur facilite des entrevues.

On y conduit les scélérats, et on fait passer devant eux ces dames... au salon, non,.... à la chapelle.

« Là ils font leur choix, ils font un mariage d'amour, sans considération des es-

pérances de la future et on leur donne de l'argent pour faire la noce !

Malgré cela, ces *braves gens* ne doivent pas être heureux, car si la loi des hommes est trop douce la loi naturelle est inflexible et beaucoup doivent être persécutés par le châtiment de la conscience, le remords ! Allons tant mieux !

G. W.

### Le deuxième Carnaval du Rink.

C'est distractions sur distractions que nous procure en ce moment Saint-Pierre. Dimanche soir noce villageoise et soirée de gala, lundi soir deuxième carnaval du Rink, qui certes était fort bien réussi. De la décoration de la salle nous n'en dirons rien. M. Erausquin a l'habitude de faire bien les choses, mais des déguisements multiples remarqués, c'est bien différent. Le défilé a été tout simplement magnifique, malheureusement pour admirer l'ensemble il eût fallu avoir les yeux d'Argus. Le coup d'œil d'ensemble a été admirable, et certes nous étions loin de nous attendre à cela après avoir vu le carnaval de l'an dernier. Faut-il résister à la tentation de citer quelques costumes ? Ce serait peut-être imprudent, mais ma fois tant pis entre tous nous dirons ceux qui nous ont le plus frappé. A tout seigneur, tout honneur, commençons par le sexe qu'on est convenu d'appeler le sexe faible probablement parce qu'il est le plus fort et que nous en subissons le joug d'une façon douce sans doute mais néanmoins bien évidente : une danseuse espagnole fort élégante, une petite canotière blonde digne d'attirer les regards de tous, une almée exquise, une bergère Watteau à faire rêver, une low tennis délicieuse, deux neiges ravissantes, une bohémienne comme on aimerait à en rencontrer, une paysanne accorte, une jolie fleur des Alpes et tant d'autres, qui nous échappent malheureusement à la mémoire ont surtout attiré notre attention.

Il faut bien avouer que l'élément masculin ne s'était pas mis beaucoup en frais. Cependant quelques costumes méritent des mentions spéciales. Un jeune guerrier bardé d'acier, un électricien pimpant, un grenadier de la garde, un petit breton, deux clowns, des dominos, et surtout l'homme réclame, allusion directe à la coopérative.

Le tout Saint-Pierre s'était donné rendez-vous au Rink pour admirer cette belle fête, et la circulation n'était pas facile sur le promenoir. La soirée a été très bonne, pour chacun même pour M. Erausquin. Notre plus ardent désir est que le temps permette de recommencer ces divertisse-

ments pour la mi-carême. Nous espérons que le propriétaire du Rink se prêtera de bonne grâce à cette proposition qui nous fournira l'occasion de nous régaler l'œil et même l'oreille par l'audition de la musique toujours prête à accorder son concours pour des fêtes de ce genre. A bientôt donc.

P.

Bravo ! la jeunesse s'amuse et ce n'est pas à Saint-Pierre qu'on laisse tomber les anciennes traditions. L'an dernier le carnaval avait été triste et monotone, cette année on s'est rattrapé. Hier toute la journée, une noce villageoise bien conduite, costumée d'une façon très naturelle a parcouru les rues de la ville, escortée d'une foule nombreuse heureuse de prendre sa part dans les divertissements de toute nature que se sont procurés nos bons villageois. Très bien la mariée, une femme bien plantée, au corsage opulent, aux hanches développées, le type des filles de la côte, et le marié faisait bonne figure à côté de sa moitié. Parmi les autres couples, on a remarqué surtout la belle-mère avec son tour de rein et ses boniments de circonstance.

Le soir tous les gens de la noce ont donné une représentation véritablement de gala au café du midi. Salle comble, on a dû refuser des entrées, et les privilégiés qui ont été admis n'ont pas eu l'occasion de s'ennuyer. L'orchestre acadien dirigé avec maestria a joué avec beaucoup d'ensemble et d'harmonie plusieurs morceaux d'un répertoire improvisé avec accompagnement de mirlitons, tambour, cymbale, grosse caisse et tambourins. Nous ne saurions trop féliciter les artistes amateurs composant cet orchestre très harmonieux et très original.

Plusieurs chansonnieres ont été débitées avec verve, on a même joué une petite saynète intitulée : « Le petit voyage. » Deux jeunes époux vont faire leur voyage de noces à Fontainebleau et descendant dans un hôtel très recommandé. Malheureusement il se trouve que cet hôtel dont le jeune marié avait vanté tous les avantages n'est qu'une gogotte exploitée par un M. Codet, je crois, fort bien aidé par son domestique Auguste. Les carreaux de la salle à manger sont cassés, Auguste très facétieux fait son service d'une façon trop familière, il se permet même d'ajouter de la sauce nouveau modèle au macaroni excellent et fait mille petites niches amusantes aux clients. La jeune femme ne trouve pas ces farces de son goût et décide son mari à quitter immédiatement

l'hôtel et à rentrer chez son père, qui prévoyant ce qui serait arrivé, avait donné des conseils excellents avant le départ, conseils qu'on n'avait pas d'ailleurs suivis. Tel est le canevas de la pièce bien troussée et bien interprétée par des jeunes gens déjà, il nous semble, habitués au succès dans des représentations antérieures.

L'entretien cancalais et breton très couleur locale a été goûté d'une façon toute particulière par la salle ainsi que la pantomime.

Enfin après l'audition de différents morceaux et de chansonnieres le concert a été terminé et les nombreux spectateurs ont pu se livrer aux agréables exercices de la danse.

En résumé excellente soirée, on aurait pu mettre sur le frontispice de la porte d'entrée de la salle : ici on rit et on s'amuse, et certes c'était bien la vérité. Notre plus grand désir est que cette année soit favorable au commerce local, à nos braves pêcheurs pour que l'an prochain, les jeunes gens nous donnent un carnaval encore plus gay, si possible, que celui qui va prendre fin.

Nos plus sincères félicitations aux organisateurs intelligents de ces agréables divertissements.

P.

La loi de tous, c'est la liberté qui finit où commence la liberté d'autrui,

V. Hugo.

La station navale de Terre-Neuve est définitivement supprimée. Le Ministre de la marine et la Commission du budget sont tombés d'accord pour remplacer cette force navale par une division volante qui opérera dans l'atlantique et qui aura pendant l'été la surveillance des pêcheries de Terre-Neuve et d'Islande. Cette division armera le premier mars ; elle sera placée sous les ordres d'un contre-amiral et comprendra trois croiseurs : La *Naiade* que nous avons déjà vue sur notre rade il y a deux ans avec l'amiral de Cuverville, le *Nielly* et le *Rigault de Genouilly*.

### INCENDIE.

Mercredi à 5 heures 1/2 du matin l'alarme était donnée en ville. De tous côtés les cris de « au feu » se faisaient entendre.

La toiture de la maison de M. Lepeltier était en flammes.

Heureusement la bouche d'eau qui se trouve en face de cette maison a pu être

promptement utilisée avec le zèle, le dévouement et l'adresse dont savent faire preuve notre brave compagnie de pompiers.

En une heure tout danger était conjuré à la grande satisfaction des voisins.

C'est dans la maison voisine que le dernier incendie a pris. Ce quartier y est prédestiné, il a déjà été ravagé deux fois par les flammes et un désastre eut été à redouter s'il eut venté.

Nous nous faisons l'écho de toutes les personnes présentes sur le lieu du sinistre en adressant à ces gens de cœur et d'honneur qui composent la compagnie des pompiers tous nos remerciements et nos empressees félicitations.

G. W

Nous ne connaissons pas encore l'importance des dégâts mais le point principal c'est qu'il n'y a pas eu d'accident de personne et que les jeunes enfants de M. Lepelletier ont été conduits de suite en lieu sûr

Saint-Pierre, le 13 Février 1893.

A Monsieur l'Administrateur gérant  
du Journal « l'Égalité »

Monsieur,

Vous avez publié dans votre dernier numéro une lettre de la femme ROSSE ALBERT, qui n'a sans doute pas été autorisée par son mari, pour le faire, je vous prie d'accueillir la rectification suivante dans l'intérêt de la vérité.

Je démens *formellement* que ma fille ait reçu une lettre antérieure à celle parue dans votre dernier journal, pas plus qu'elle n'ait fait d'excuses, ni chargé personne d'en présenter pour elle.

Si ainsi que le dit cette femme dans sa lettre, il s'est trouvé quelqu'un qui se soit permis d'en présenter en son nom, cet intermédiaire n'avait aucun mandat.

Tant qu'au préjudice causé au bureau de bienfaisance, il ne pent lui incomber, si c'était réellement une œuvre de charité, ce n'est pas sur le refus d'une personne d'y participer que la calvacade n'a pu avoir lieu.

Je m'abstiendrai de discuter avec votre honorable correspondante sur l'honorabilité de nos familles respectives.

Si Madame ROSSE veut descendre de la souche de Jeanne d'Arc, je n'ai qu'à m'incliner, ne voulant pas la contredire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Thomas DAGORT.

### Les officiers de marine.

D'après le *Gaulois*, il est question, au ministère de la marine, de changer les vocables des officiers de vaisseau qui, pour la plupart, présente des inconvénients, amènent souvent des confusions de grade et ne répondent plus aux fonctions dont sont investis ces officiers.

D'après le nouveau projet, le capitaine de vaisseau se nommerait commandant de marine ; le capitaine de frégate, major de marine ; le lieutenant de vaisseau de première classe, chef-captaine ; l'enseigne, lieutenant ; l'aspirant de première classe, sous-lieutenant ; l'aspirant de deuxième classe, aspirant.

Ces dénominations rappellent, à quelques termes près, celles usitées dans les marines anglaises et allemande.

### La mobilisation maritime.

Le rapport parvenu au ministère de la marine sur l'essai de mobilisation du paquebot *La Normandie*, est des plus satisfaisants.

Il importe en conséquence, d'assurer la mobilisation d'équipage de la flotte dans les ports de commerce, en dehors des ports de guerre, et c'est là un problème assez difficile à résoudre sans une loi sur l'inscription maritime, soumise aux Chambres.

Pour déterminer une nouvelle affectation des inscrits maritimes, le bouleversement des circonscriptions actuelles s'impose à bref délai, car il faudra donner à tous les paquebots désormais susceptibles d'être armés en croiseurs auxiliaires, des équipages homogènes, capables d'une action offensive ou défensive.

Cette transformation indispensable est d'une grande importance, et le ministre de la marine demandera au Parlement un vote d'urgence avant la fin de la législature actuelle, sous peine d'un retard très préjudiciable à la défense maritime.

### Dédicé aux socialistes.

*Une offre originale.* — Un industriel anglais, nommé M. Priestley, propriétaire de quatre fabriques immenses à Bradford, et fatigué de s'entendre dire qu'il s'engraissait à la sueur du peuple, a proposé à ses ouvriers une expérience.

Il a offert aux membres du comité du *Labour-Party*, la mieux outillée, la plus rémunératrice de ses quatre manufactures

Il a mis à leur disposition pour une année tous les bâtiments, toutes les machines à vapeur; de plus il leur a ouvert chez ses banquiers un crédit de fr. 125,000.

M. Priestley, n'exigeait ni loyer, ni redevance, ni intérêt. La seule condition imposée aux ouvriers syndiqués était la suivante: la fabrique sera régie par les statuts du Trades Union et exploitée selon les principes socialistes.

M. Priestley s'engageait si, à la fin d'une année, l'entreprise avait réussi financièrement, bref si tous les ouvriers avaient gagné plus d'argent qu'ils n'en gagnent sous la direction du patron, M. Priestley, s'engageait à abandonner aux membres du syndicat sa manufacture, moyennant une faible redevance, et à continuer à leur ouvrir un crédit de fr. 125,000 chez ses banquiers

Pareille chance ne se rencontre pas tous les jours et on aurait pu croire que l'offre du philanthrope de Batfort eût été acceptée avec enthousiasme.

Eh bien, point. Après avoir réfléchi pendant quatre mois, les socialistes de Yorks-hire ont dit qu'ils se déclareraient incapables de gérer et d'exploiter la manufacture *traitrusement* (sic) mise à leur disposition par un capitaliste.

### Une maison à seize étages.

On commence actuellement à Chicago, nous apprend le journal *Iron*, la construction d'une colossale maison à seize étages, au coin de State et Madison streets.

Dans cette maison, les architectes ont eu l'idée de substituer aux façades ordinaires faites en briques ou en terre cuite un revêtement d'aluminium fondu en plaques d'un demi centimètre d'épaisseur. L'immeuble qui est à l'épreuve du feu, est soutenu par une charpente de colonnes en fer.

C'est entre les colonnes que seront posées les plaques d'une dimension de 80 centimètres sur 50. Elles seront maintenues par des sortes de croisillons également en aluminium, d'une largeur de 45 cent. et l'espace vide laissé derrière elles sera rempli de matériaux incombustibles. On bouchera les petits trous entre les croisillons avec du ciment Portland. Une autre curiosité de ce nouvel immeuble est la dimension des fenêtres dont quelques unes dépassent 3 m. 60 de large.

Une ordonnance de la municipalité de Chicago défend, il est vrai, d'élever dans la ville des maisons de plus de 12 étages. Mais comme, d'une part, elle ne limite pas en mètres la hauteur à atteindre et que, d'autre part, la permission de bâtir a été accordée aux hardis innovateurs antérieurement à l'ordonnance dont il s'agit on peut prédire aux visiteurs de la prochaine exposition colombienne une curiosité de plus: la maison de 16 étages en aluminium.

Nous tenons de source certaine que M. Bergès, directeur de l'Intérieur, est rappelé en France et qu'il quittera la colonie par le prochain courrier.

Depuis sa fondation, l'*Egalité* a toujours eu avec M. le Directeur de l'Intérieur les plus excellents rapports qui lui font regretter ce départ inattendu et prématuré.

Elle profite de cette occasion pour lui manifester toute sa reconnaissance pour l'accueil sympathique qu'il a toujours fait à la presse. L'*Egalité* est convaincue que cet accueil lui sera continué par M. Laroche Directeur par intérim.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre sympathique compatriote M. Thélot mécanicien, vient d'obtenir une médaille d'argent au concours de l'exposition de la ville de Tours, pour un ouvrage mécanique remarquable qu'il avait exposé.

P.

### Nouvelles à la main.

On parle de faire des emplettes:

— Surtout dit Madame B. bien fermer son manteau en sortant des magasins, prendre garde du froid; entendu-tu Marie? Oh! toi, petite mère, tu n'a rien à craindre avec ce que tu te mets de coton dans l'estomac,

\*\*

Madame à sa nouvelle bonne:

Vous n'avez pas besoin de descendre vos eaux sales; jetez les simplement par la fenêtre; regardez seulement où elles tombent.

Oui, Madame.

Un peu plus tard Madame, entend un Brouhaha devant la porte.

— Qu'y a-t-il donc, Mery?

Madame, je viens de jeter l'eau par la croisée et j'ai regardé où elle tombait.

— Eh bien?

Eh bien! elle est tombée sur M. Coupard, Tableau!

\*\*

Au large :

Sait-on pourquoi les sourds ne prennent jamais de poissons aux filets?

— Tout simplement parce qu'ils n'en tendent pas.

L'Administrateur Gérant, A. Lemoine.

D'un jugement rendu par défaut, le six février mil huit cent quatre vingt treize par le tribunal civil de première instance de St-Pierre et signifié, il résulte que le sieur Dagort Eugène, voilier demeurant à

Saint-Pierre, a été déclaré en état d'interdiction et que Monsieur Joseph Folquet, armateur, demeurant à Saint-Pierre, a été nommé administrateur provisoire de la personne et des biens du dit interdit jusqu'à ce qu'il soit pourvu à sa tutelle.

Pour extrait certifié conforme sincère et véritable, par l'agréé du sieur Constant Dagort, négociant, demeurant à Saint-Pierre demandeur en interdiction.

Saint Pierre, le 13 février 1893

Pierre PÈPIN.



# Printemps

## NOUVEAUTÉS

### Envoi gratis et franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'HIVER, sur demande affranchie adressée à

**MM. JULES JALUZOT & CIE**  
PARIS

Sont également envoyés franco, les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.

**Expéditions dans tous les pays du Monde.**

Tous les renseignements nécessaires à la bonne exécution des commandes, ainsi que les conditions d'expédition sont indiqués dans le catalogue.

**Interprètes dans toutes les Langues.**

# Service postal.

## De Saint-Pierre-Miquelon en Europe

De ST-PIERRE, lundi	Arrivée à PARIS dimanche
29 janvier 1893	5 février 1893
6 février	19 février
20 —	5 mars
6 mars	19 mars
20. —	2 avril
3 avril	16 avril
17. —	30 avril
1 <sup>er</sup> mai	14 mai

## D'Europe à Saint-Pierre-Miquelon

De PARIS vendredi	Arrivée à ST-PIERRE vendredi
17 février 1893	3 mars 1893
3 mars	17 mars
17 mars	31 mars
31 mars	14 avril
14 avril	28 avril
28 avril	12 mai
12 mai	26 mai
26 mai	9 juin

Nota. L'arrivée à St-Pierre au 3 mars, ainsi que les départs de cette localité le 6 février et 6 mars, ne sont qu'éventuels, la rigueur de la saison s'opposant à un service bi-mensuel pendant cette partie de l'année.

St-Pierre Imp. A. LEMOINE.

On demande dame veuve ou célibataire pour diriger ménage avec enfants et domestiques.

S'adresser au bureau du journal.

## THE MUTUAL LIFE Insurance Company of New York

RICHARD A. McCURDY, PRESIDENT.  
Statement for the year ending December 31, 1891

Assets, - - - \$179,507,158 63

Reserve on Policies (American)

Table 4%, - - - \$145,912,912 90

Liabilities other than Reserve, - - - 547,819 52

Surplus, - - - 12,083,857 13

Receipts from all sources, - - - 37,654,781 56

Payments to Policy-Holders, - - - 18,765,711 84

Risks assumed and renewed, - - - 194,470 policies, - - - 607,171,361 62

Risks in force, 286,507 policies, - - - 695,758,461 07

Note.—The above statement shows a large increase over the business of 1890 in amount at risk, new business assumed, payments to policy-holders, receipts, assets and surplus; and includes all risks assumed only the number and amount of policies actually issued and paid for in the accounts of the year.

THE ASSETS ARE INVESTED AS FOLLOWS:

Real Estate and Bond & Mortgage

Loans, - - - \$81,845,540 43

United States Bonds and other Securities, - - - 57,661,455 76

Loans on Collateral Securities, - - - 10,228,903 93

Cash in Banks and Trust Companies at interest, - - - 5,070,158 63

Interest accrued, Premiums Deferred, etc., - - - 5,206,685 49

\$158,507,158 63

I have carefully examined the foregoing statement and find the same to be correct.

A. N. WATERHOUSE, Auditor

From the Surplus a dividend will be apportioned as usual.

### REPORT OF THE EXAMINING COMMITTEE.

Office of The Mutual Life Insurance Company of New York.

January 25, 1892.

At a meeting of the Board of Trustees of this Company, held on the 23d day of December, ultimo, the undersigned were appointed a Committee to examine the annual statement for the year ending December 31, 1891, and to verify the same by comparison with the assets of the Company.

The Committee have carefully performed the duty assigned to them, and hereby certify that the statement is in all particulars correct, and that the assets specified therein are in possession of the Company.

In making this certificate the Committee bear testimony to the high character of the investments of the Company and express their approbation of the system, order, and accuracy with which the accounts and vouchers have been kept, and the business in general is transacted.

H. C. VON POST, ROBERT SEWELL,  
GEORGE BISH, J. H. HERRICK,  
JULIEN T. DAVIES, D. C. ROBINSON,  
JAS. C. HOLDEN.

ROBERT A. GRANNISS, Vice-President.

WALTER R. GILLETTE, - - - General Manager.  
FREDERIC CROMWELL, - - - Treasurer.  
EMORY MCCLINTOCK, - - - Actuary.